

# Le service civique en chiffres

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un dispositif proposant à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une mission d'intérêt général auprès d'associations ou d'institutions publiques. Le dispositif a pris une place croissante dans les politiques de jeunesse : entre 2017 et 2019, environ 80 000 jeunes ont commencé une mission chaque année, ce qui est presque quatre fois plus qu'en 2014. Durant cette période, la population des volontaires a représenté environ 10 % de la classe d'âge des 16-25 ans. Cette fiche détaille l'évolution du service civique depuis 2010 et le profil actuel des volontaires.

## GENÈSE ET ÉVOLUTION DU SERVICE CIVIQUE

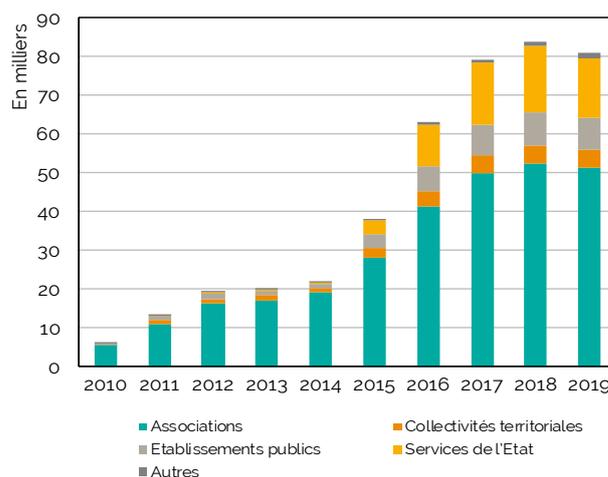
Le service civique tire en partie son origine de la suspension du service militaire obligatoire en 1997, qui a également supprimé les formes civiles de la conscription comme la coopération ou l'objection de conscience. Elle aurait également laissé vacante la place pour un dispositif permettant un « brassage » (Ferry, 2008) des jeunes issus de milieux sociaux différents. C'est environ une décennie plus tard, en 2006, qu'est créé un service civil, mais celui-ci rencontre un succès limité. La création du service civique intervient quelques années plus tard en s'appuyant sur certaines préconisations de l'association Unis-Cités : d'une durée minimale de six mois (en 2019, la durée moyenne d'une mission menée à son terme était de 8,1 mois contre 9 mois en 2011), il comprend des jours dédiés à la formation citoyenne et un accompagnement des jeunes dans leur projet. Le volontaire bénéficie d'une indemnité mensuelle minimale de 473 euros net. À cela s'ajoute une prestation, en nature ou en espèces, d'un minimum de 108 euros net par mois pour combler les frais de transports ou d'alimentation. Un supplément de 108 euros net peut être versé dans le cas d'une situation financière ou sociale difficile. Le pilotage et le développement du dispositif sont confiés à l'Agence du service civique (ASC), créée à cette occasion.

Le dispositif est en expansion de 2010 à 2017, puis le nombre annuel d'entrées en mission s'est stabilisé autour de 80 000 de 2017 à 2019 (graphique 1). En réaction aux attentats de janvier 2015, le président de la République a misé sur le développement des missions de service civique pour renforcer la cohésion nationale, en particulier en les rendant universelles, c'est-à-dire en en proposant en nombre suffisant pour que celles-ci soient accessibles à tout jeune qui en ferait la demande. En conséquence, le nombre de missions a tout particulièrement augmenté à partir de 2015. Cet élargissement de l'offre de missions s'est notamment appuyé sur l'implication du secteur public. En effet, la part des missions réalisées dans un organisme public (services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales) est passée de 12 % en 2014 à 36 % en 2017. Quant aux associations, même si leur part dans le total des missions diminue entre 2014

et 2017, elles représentent toujours un peu plus de 60 % des missions de 2017 à 2019. Jusqu'en 2017, le nombre de missions que proposent les associations a largement augmenté : 2,6 fois plus qu'en 2014. Entre 2017 et 2019, la proportion de missions en association ou dans les services publics reste stable, tout comme le nombre total de missions.

## graphique

Nombre d'entrées en mission de service civique selon l'année et le type d'organisme



Source : ASP-ASC, traitements INJEP, MEDES.

Lecture : en 2019, 81 000 missions ont débuté. 51 500 d'entre elles ont eu lieu dans une association, 4 500 dans une collectivité territoriale, 8 000 dans un établissement public, 15 500 dans un service de l'État, et 1 500 dans un autre type d'organisme.

## COMPARAISON DES VOLONTAIRES AVEC DES JEUNES DU MÊME ÂGE

Les caractéristiques des volontaires du service civique sont calculées à partir d'un questionnaire en ligne réalisé par l'ASC et l'INJEP. Entre avril et juillet 2019, un échantillon représentatif des volontaires du service civique ont ainsi été invités à répondre à ce questionnaire au moins 6 mois après la fin de leur mission. Au total, 8 193 individus ont répondu à l'enquête.

Les 16-18 ans représentent 18 % des volontaires ; les 19-20 ans, 30 % (cette part est la plus élevée en comparaison avec les autres tranches d'âge) ; les 21-22 ans, 26 % ; et les 23 ans et plus, 24 %. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes au sein des volontaires (59 % de volontaires femmes contre 41 % d'hommes).

L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) de 2014, enquête de référence réalisée auprès des jeunes de 18 à 24 ans permet de comparer entre eux, les jeunes dans leur ensemble (calculs réalisés à partir d'ENRJ), et les volontaires de service civique du même âge.

### Niveau d'études et niveau de diplôme obtenu au début de la mission

Pour le plus haut niveau d'études lors de l'entrée en mission, les volontaires sortant de terminale sont surreprésentés : 35 % contre 24 % chez les jeunes de 18-24 ans (source : ENRJ). De plus, parmi les 18-24 ans, 20 % ne sont pas allés jusqu'en terminale tandis que seuls 12 % des volontaires du même âge sont dans ce cas. En ce qui concerne la présence dans l'enseignement supérieur, la proportion est quasiment égale entre les deux groupes : 53 % chez les volontaires et 55 % chez les 18-24 ans. Le plus haut niveau d'études permet de connaître quelle est la plus haute année d'études de l'individu sans pour autant indiquer quel est son plus haut niveau de diplôme obtenu. En ce qui concerne ce dernier, les volontaires ayant commencé leur mission de service civique avec un diplôme du supérieur sont surreprésentés : 33 % contre 23 % chez les jeunes de 18-24 ans. Ainsi, bien que la présence en enseignement supérieur soit quasiment égale entre les volontaires et les jeunes du même âge, la part des volontaires ayant obtenu un diplôme du supérieur est plus élevée en comparaison avec les jeunes du même âge, ce qui met en évidence qu'il y a davantage de volontaires qui ont terminé leurs études et que plus de jeunes du même âge sont encore étudiants. Pour le baccalauréat, la part des volontaires et des jeunes du même âge ayant ce diplôme est respectivement de 43 % et 47 %, pour le CAP-BEP : 7 % et 16 %. Enfin, la part des volontaires avec un brevet ou n'ayant pas de diplôme est de 17 % contre 15 % des jeunes.

Les niveaux d'études peuvent être précisés par type de filière. Les volontaires sortant de terminale technologique et générale sont plus nombreux (18 % contre 7 % pour l'ensemble des jeunes). Les volontaires sont moins souvent issus d'une filière professionnelle de l'enseignement secondaire telle qu'un CAP, une classe de seconde ou de première professionnelle que les jeunes de 18-24 ans (respectivement, 9 % et 16 %). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les cursus tournés vers l'insertion professionnelle comme les BTS, IUT, licences professionnelles et bac + 5 sont moins représentés chez les volontaires : 20 % contre 37 % chez les jeunes du même âge. À l'inverse, il existe une surreprésentation des volontaires dans les filières générales et technologiques de l'enseignement supérieur (bac + 1 ou 2, hors BTS et IUT, bac + 3 ou 4, hors licence professionnelle) : 33 % contre 19 % chez les jeunes du même âge.

### Catégories socioprofessionnelles des parents

La profession des parents des volontaires se distingue également de celle de l'ensemble de la population en emploi telle qu'elle est mesurée dans l'Enquête emploi en continu de l'INSEE (EEC 2019, calculs de l'auteur). La catégorie socioprofessionnelle « employé(e) » est ainsi surreprésentée

chez les mères et les pères des volontaires (respectivement, 53 % et 32 %) en comparaison de l'ensemble des actifs (42 % les femmes et 13 % pour les hommes). À l'inverse, la profession « intermédiaire commerciale, de la santé ou du social » est peu représentée chez les mères et les pères des volontaires (respectivement, 18 % et 7 %) en comparaison des actifs (respectivement, 28 % pour les femmes et 23 % pour les hommes). Il existe également une sous-représentation de la part des ouvriers parmi les pères des volontaires (24 % contre 31 % parmi les hommes actifs).

La part des pères des volontaires travaillant dans le secteur public (31 %) est proportionnellement plus élevée que celle des hommes en emploi (15 %). C'est également le cas dans une moindre mesure pour les mères. En effet, 36 % d'entre elles travaillent dans le secteur public contre 27 % pour les femmes en emploi<sup>1</sup>.

### Origines géographiques des volontaires avant leur mission

La répartition par catégorie de communes des volontaires et des jeunes de 16-25 ans (calculs réalisés à partir du recensement de la population INSEE en 2016) sont proches : 47 % des volontaires et 48 % des jeunes de 16 à 25 ans proviennent de communes densément peuplées. De plus, 50 % des volontaires et des jeunes du même âge viennent de communes de densité intermédiaires et peu denses.

Par ailleurs, la proportion de volontaires vivant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (13 %) est légèrement plus élevée par rapport à celle des jeunes de 15-24 ans : 9,8 % (chiffre calculé à partir du recensement de la population INSEE en 2010).

### Degrés d'engagement bénévole avant la mission

En moyenne, les volontaires en service civique ont des pratiques d'engagement bénévole légèrement supérieures à celles des jeunes de 18-25 ans (chiffres calculés à partir du Baromètre DJEPVA, 2018). En effet, 20 % des volontaires de service civique déclarent avoir fait du bénévolat quelques heures chaque semaine tout au long de l'année au cours des 12 derniers mois avant le début de leur mission, contre 15 % des jeunes de 18 à 25 ans. La part d'engagement entre volontaires et jeunes du même âge devient égale en ce qui concerne les autres fréquences d'engagement bénévole. En effet, que ce soient les volontaires ou les jeunes de la même tranche d'âge, ils sont 9 % à s'être engagés à une période précise de l'année ou à l'occasion d'un événement. De plus, 13 % des volontaires et 12 % des jeunes ont été bénévoles quelques heures chaque mois tout au long de l'année.

Alban David, chargé d'études, INJEP

1. Source : Ba A.-Y., Pons Y., « L'emploi dans la fonction publique en 2017 », Ministère de l'action et des comptes publics, Calculs de l'auteur.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Ferry, L., 2008, *Pour un service civique. Rapport au Président de la république*, Paris, Odile Jacob.
- Francou Q., Ploux-Chillès A., 2020, « Les volontaires en Service civique : des parcours de formation et d'insertion variés », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 32 [en ligne](#).
- Ihaddadene F., 2015, « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? », *Mouvements*, n° 81, p. 107-115.
- Site internet de l'Agence du service civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)
- Premiers chiffres et résultats de l'enquête INJEP-ASC : [www.injep.fr](http://www.injep.fr)
- L'ensemble des tableaux commentés dans cette fiche repère ainsi que d'autres données issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP.